



En nette amélioration, la gestion du syndicat des eaux reste encore sous contrôle, indique la CRC **Page 4**



Préserver les coraux de Mayotte, un des grands enjeux de l'avenir du département **Page 6**

LE JOURNAL DE MAYOTTE

L'attractivité des professionnels de santé de Mayotte au cœur des enjeux sanitaires



Page 2

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

Santé

L'attractivité des professionnels de santé de Mayotte au cœur des enjeux sanitaires



Un comité pour réunir les acteurs institutionnels du territoire

Le Comité Intersectoriel Mahorais pour l'Attractivité, l'Installation et la Pérennisation des Professionnels de Santé (CIMAIPPS) s'est réuni pour la première fois ce mardi à la Caisse de Sécurité Sociale de Mayotte. Il entend définir et mettre en œuvre les stratégies idoines afin d'améliorer l'attractivité des professionnels de santé sur l'île. Une gageure.

« C'est un comité qui je pense est inédit en France, de mettre autant d'acteurs du territoire autour de la table pour réfléchir aux conditions d'attractivité du personnel soignant ». Les propos introductifs du directeur général de l'ARS de Mayotte, Ol-

ivier Brahic, mettent en exergue l'aspect capital de cette rencontre intersectorielle, la première de ce genre dans le département.

Détecter les leviers d'attractivité avec les partenaires institutionnels

« L'objectif de cette rencontre est de trouver collégalement les leviers nécessaires pour améliorer l'attractivité du territoire auprès du personnel soignant en unissant nos efforts et en définissant une politique proactive », a expliqué Olivier Brahic, avant de concéder que « tous les leviers pour rendre Mayotte attractive ne sont pas forcément du ressort de l'Agence régionale de santé ».

Pour tenter de réfléchir à des mesures concrètes pour y parvenir, les partenaires institutionnels ont fait le déplacement en nombre qu'il s'agisse, entre autres, du Mouvement des entreprises de France, du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte, du Conseil départemental, le Centre universitaire de formation et de recherche ou encore la Caisse de Sécurité Sociale et le rectorat. Si la France est touchée au niveau national par une crise de manque d'effectifs du personnel soignant, à Mayotte, la situation est de loin la plus préoccupante.

Mayotte, un désert médical à part entière



L'attractivité du personnel soignant, un enjeu capital au regard de la présente situation

Selon le rapport d'information du Sénat de mars dernier intitulé « Rétablir l'équité territoriale en matière d'accès aux soins : agir avant qu'il ne soit trop tard », Mayotte fait partie des 10 départements les moins bien dotés en médecins généralistes et spécialistes. Lors de la matinée, il a été précisé que la densité de professionnels de santé, hospitaliers et libéraux, est dans certains cas 3 à 10 fois inférieure aux densités métropolitaines, alors même que la population du 101^e département est davantage sujette à des maladies chroniques telles que le diabète ou l'hypertension. A titre de comparaison, la métropole dispose en moyenne de 132 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre 121 pour la Guyane et 43 pour Mayotte.

Dans un entretien accordé en mai dernier, Patrick Boutié, directeur par intérim de l'offre de soins et de l'autonomie à l'ARS, avait longuement souligné que la crise que traverse le service

psychiatrie résulte avant tout d'un « problème de recrutement, on n'arrive pas à recruter », à tel point qu'au moment de la pandémie, il est arrivé que la « psychiatrie ne tournait qu'avec des intérimaires et des renforts de Santé publique France ».

Attirer du personnel soignant pour assurer le bon fonctionnement des futurs projets médicaux

Engager une ascension du nombre de professionnels de santé de l'île s'explique aussi par un contexte de montée en puissance de l'offre de soins sur l'île. Les futurs projets structurants de Mayotte, à l'instar du second site hospitalier prévu à Combani ou encore l'installation de cliniques privées, nécessiteront l'arrivée d'un nombre conséquent de personnels soignants pour assurer leur fonctionnement. En outre, le Projet régional de santé en cours d'élaboration définit aussi de nouvelles filières à développer à Mayotte, telles que la car-

diologie, ce qui va nécessiter la venue de spécialistes.

Selon l'une de nos sources présentes à la réunion, le ressenti vis-à-vis du travail mené est prometteur, « c'est du positif à tous les niveaux, des échanges constructifs ». Ce premier comité donnera lieu « bien évidemment à d'autres rencontres », abonde notre interlocuteur. Un passage aux actes grandement attendu au regard de la présente situation.

Pierre Mouysset



Les nouveaux établissements médicaux nécessiteront un besoin de personnels soignants

Éducation

En nette amélioration, la gestion du syndicat des eaux reste encore sous contrôle, indique la CRC

C'est encore une fois l'assainissement qui plombe le budget du SMEAM, mais le syndicat qui revient de loin, suit désormais les préconisations du préfet et de la Chambre régionale des Comptes.

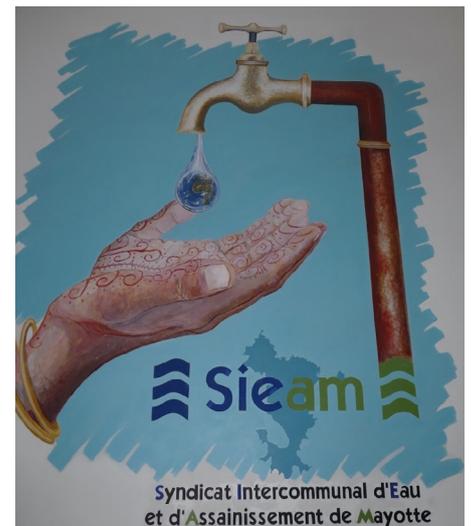
Le dernier rapport de la Chambre régionale des Comptes (CRC) sur le Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Mayotte (SMEAM) était attendu. Portant sur le budget prévisionnel 2022, il fait le bilan de l'année 2021, la 1ère de la nouvelle équipe, son président Fahardine Ahamada ayant été élu en juillet 2020.

On se souvient que la gestion cata-

strophique de la présidence Mouhamadi Bavi avait enchaîné les rapports accusateurs de la CRC, qui avait émis un signalement au procureur de la République, conduisant à la garde à vue du président en novembre dernier, pour favoritisme et détournement de fonds publics. On comprend qu'il ait durablement contesté sa non réélection à la tête du syndicat...

Des agissements qui ont privé le territoire d'investissement à la hauteur de ses besoins croissants sous le poids de la démographie.

La nouvelle équipe est donc sous étroite surveillance, et son budget 2021 est examiné de près par les



En passant d'Intercommunal à Mixte, le Sieam a mué en SMEAM, avec une gestion assainie

magistrats de la CRC. Ses budgets plus exactement, puisque les deux missions principales du syndicat sont l'Eau et l'Assainissement. Ils sont examinés dans un contexte de mise en place d'un plan de redressement jusqu'à 2022, qui va se prolonger au moins pour l'assainissement.

Les véhicules vendus aux enchères

Le budget Eau est en nette amélioration, puisqu'il a été voté en équilibre sur 2022, bénéficiant d'un excédent global en 2021 de 7,5 millions d'euros. Avec un bémol, des retards dans le traitement administratif et comptable, mais la CRC rapporte que « le syndicat indique travailler en interne sur le toilettage des engagements non suivis ». La compétence Assainissement ayant



Le siège du SMEAM à Kawéni

été externalisée vers Vinci, une partie du personnel a basculé vers la section Eau au sein du SMEAM, alourdissant sa charge de personnel de 0,5 million d'euros, absorbé sans mettre en cause son équilibre.

En conséquence, l'examen fait ressortir que les mesures de résorption du déficit pour l'Eau sont suffisantes, « on lit notamment que les véhicules ont été vendus aux enchères comme le préconisait la chambre, « il n'y a pas lieu de proposer de mesures complémentaires relatives à ce budget », conclut la CRC. Un satisfecit donc pour l'équipe en place. On attend de voir les investissements se concrétiser pour pallier les pénuries.

Ce n'est pas la même chanson pour le budget Assainissement qui se solde pour l'année 2021 sur un déficit d'exploitation de 1,5 millions d'euros, et un excédent d'investissement de 7,8 millions d'euros, soit un excédent global de 6,2 millions d'euros. Ce déficit en exploitation traduit des « mesures insuffisantes » pour redresser cette section, et que « à défaut de pouvoir proposer au syndicat des mesures complémentaires de redressement de l'équilibre budgétaire pour 2022, il y a lieu de continuer le plan de redressement du syndicat ».

Des recettes non encaissées

En conclusion, la CRC préconise de poursuivre le plan de redressement budgétaire pour le budget Assainissement, notant que son équilibre est « inenvisageable pour 2022 », mais plutôt à l'horizon 2024. Surtout que la comptabilité d'engagement « reste encore imparfaite » au syndicat.

Et évidemment, recommande de continuer à « vérifier l'utilité des dépenses et leurs priorités », notamment en matière de personnel, et de

mettre tout en œuvre pour recouvrer les recettes, on apprend que « certains titres de recettes du syndicat n'ont pas été à ce jour encaissés, y compris dans la période récente et pour des montants importants », ce qui va jusqu'à générer des intérêts moratoires à verser aux fournisseurs.

Une petite ligne ne passe pas inaperçue, lorsque la Chambre conseille au SMEAM « d'ajuster ses tarifs en tenant compte du coût réel des investissements pour l'eau et l'assainissement ». Des hausses en perspective ?...

Le redressement ne se fera qu'avec amélioration de la gestion par le comité syndical, notamment sur un règlement budgétaire et financier précisant les autorisations de programme et les crédits de paiement pour chaque dépense.

Au vu de cet avis, on peut penser que les choses vont dans le bon sens pour que soit enfin menée une politique adaptée aux enjeux du territoire en matière d'eau et d'assainissement.

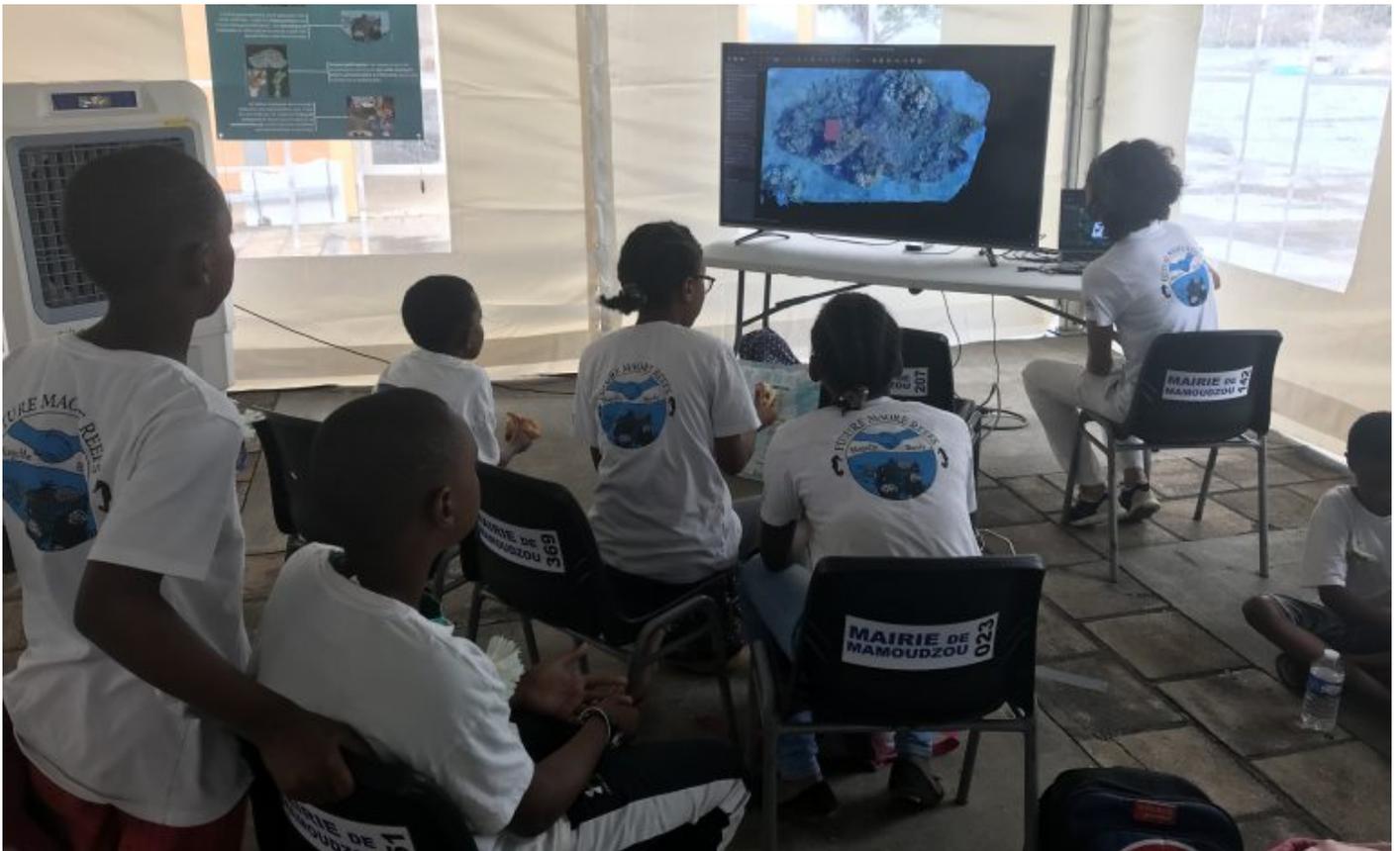
Anne Perzo-Lafond



La population attend impatiemment la concrétisation des investissements

Environnement

Préserver les coraux de Mayotte, un des grands enjeux de l'avenir du département



Les plus jeunes fascinés par les fonds marins

En cette journée de sensibilisation aux enjeux liés aux récifs coralliens, les équipes du projet Future Maore Reefs se mobilisaient sur le parvis du comité de tourisme. L'occasion de faire un point d'étape de ce projet d'ampleur, et de continuer la sensibilisation fondamentale autour des enjeux de préservation des écosystèmes marins de Mayotte.

Future Maore Reefs, "c'est un

projet interdisciplinaire, cela va de l'anthropologie, de la science de l'éducation, de la paléoclimatologie en passant par l'écologie marine, la biologie du corail, etc" explique Aline Tribollet, directrice de recherche de l'Institut de Recherche pour le Développement, à l'origine de ce projet dont nous vous parlions déjà à son lancement. "On a vraiment regroupé plein d'expertises, pour s'attaquer à différentes problématiques. A la fois comprendre

la relation entre la population et son environnement marin, qu'est-ce qu'elle connaît, est-ce qu'elle s'intéresse, est-ce qu'elle a envie de protéger, quel est son niveau de connaissance? A partir de là ça va nous permettre aussi de développer des outils pour mieux la sensibiliser et l'intéresser au milieu marin et à sa protection, on a un axe sur la compréhension de la dynamique des récifs coralliens dans le contexte des changements globaux,

donc savoir s'ils sont résilients, quels sont les coraux qui jouent un rôle écologique majeur, parce qu'il y a des coraux qui vont avoir des rôles plus structurants que d'autres".

A partir de l'observation de la nature, les scientifiques extraient des informations permettant de trouver des solutions basées sur la nature afin de restaurer du récif corallien, étape absolument nécessaire : "On ne peut pas bouturer comme ça tout azimut sans savoir si ce qu'on bouture est pertinent d'un point de vue écologique, si ça va être résilient, viable à long terme, donc on s'intéresse à ces questions-là".

Susciter l'adhésion de la population

Outre le volet scientifique, le projet s'attache à impliquer la population, alliant ainsi pédagogie et sensibilisation autour des problématiques de la préservation des écosystèmes marins. "Tout cela fonctionne si la population adhère à ce qu'on fait, si elle comprend ce qu'on fait, pourquoi on le fait, et pourquoi



Aline Tribollet et François Guilhaumon, les coordinateurs du projet

c'est important pour elle. D'où le volet très important de la science de l'éducation, de la sensibilisation, et l'implication vraiment forte de deux classes, une de Bondi (Île de France), une de Mayotte, dans ce projet tout au long de l'année" reprend la directrice de recherche. Ainsi ces deux classes de scolaires ont pu profiter d'animations régulières tout au long de l'année, participant le mois dernier à un atelier de bouturage des coraux. "C'était important d'impliquer la métropole pour avoir un regard croisé : les enfants de Mayotte et d'Île de France comprennent

ainsi qu'on est tous sur la même planète, dans le même bateau, et que chacun a une action à faire sur l'environnement".

Développer l'île en préservant ses écosystèmes

D'ici septembre prochain, les premiers récifs coralliens artificiels devraient pouvoir le jour sur l'île au lagon. Ceci rendu possible par trois suivis réalisés sur différents récifs, respectivement près de l'aéroport, de l'île blanche et de l'îlot Mtsamboro. Des récifs aux conditions contrastées, aux problématiques différentes qui vont permettre d'en apprendre plus sur les conditions de vie de ces animaux fascinants à la complexité réelle. Comme l'explique François Guilhaumon, co-coordonateur du projet, "il existe un très grand nombre de coraux sur la planète, à peu près 825 espèces à l'échelle du monde, et à Mayotte on a 150 de ces coraux qui sont présents, c'est vraiment beaucoup (...) on a vraiment un point chaud de biodiversité corallienne, un écosystème très dynamique très riche mais très complexe de ce fait.

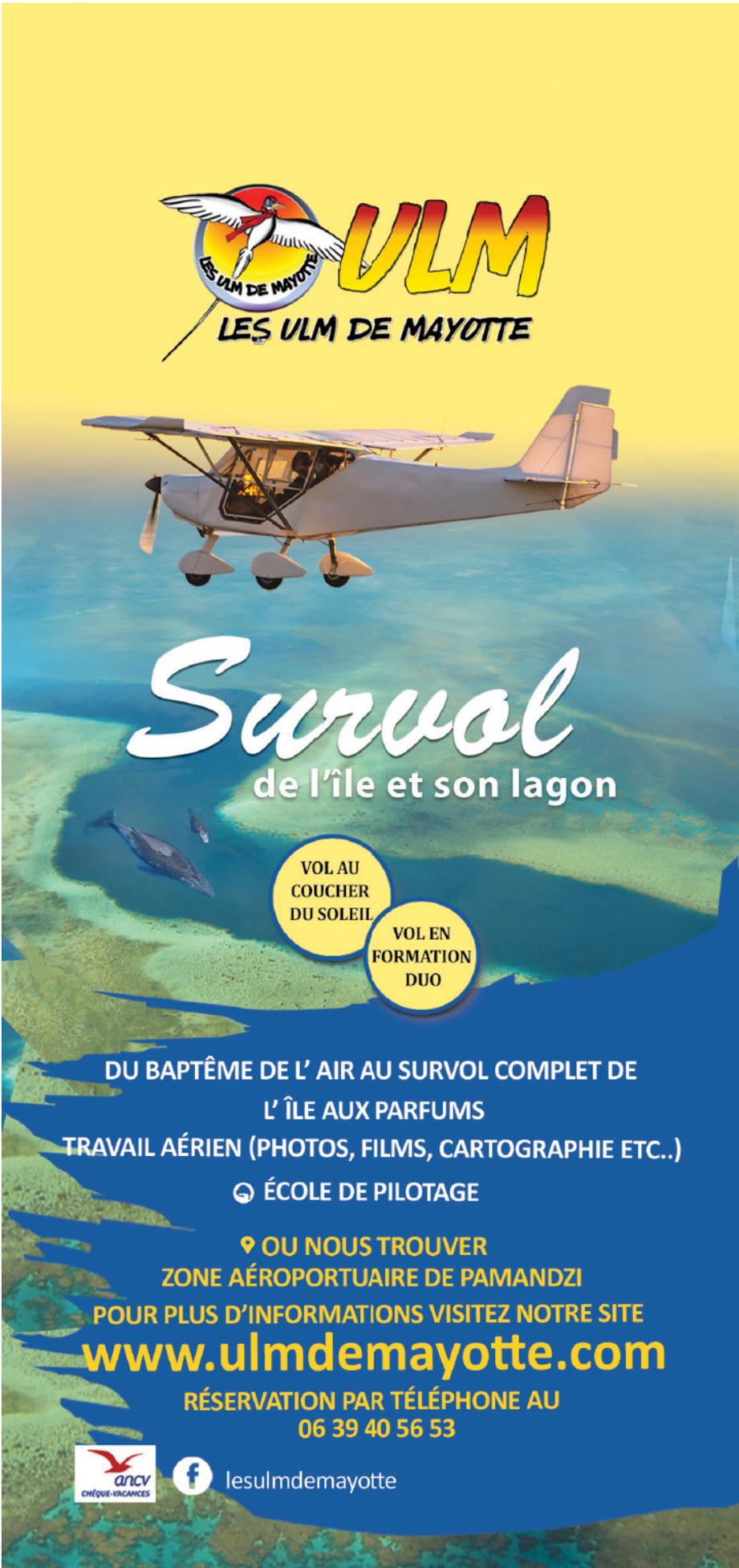


Diffusion des images d'un atelier de bouturage des coraux

Le but c'est d'abord de comprendre comment les différents types de coraux contribuent à la dynamique du récif, sa croissance et sa complexité, pour pouvoir trouver des solutions basées sur la nature pour ensuite proposer des mesures de compensations". Mesures de compensation qui rappellent sont rendues obligatoire par la loi et obligent à compenser toute destruction de récif corallien par la création d'un récif artificiel à proximité de la zone impactée, comme l'explique le scientifique.

"Sur ce récif artificiel, reprend M Guilhaumon, on installe des boutures de coraux, et notre but, c'est en comprenant la dynamique des différents types de coraux, de trouver la meilleure combinaison de boutures à placer sur les récifs artificiels pour fabriquer un écosystème qui ressemble et qui fonctionne le plus comme les écosystèmes naturels. En jouant sur la nature des coraux qu'on va implanter sur ces récifs artificiels, on va pouvoir moduler sa résistance aux impacts hydrodynamiques, par exemple les vagues, la houle, les tempêtes. On va ensuite pouvoir moduler sa complexité, sa capacité à abriter de la faune associée, et procurer un service à la population, c'est à dire la pêche". Piste longue, pôle d'échange multimodal de Mamoudzou, boulevard de contournement... Les grands travaux se multiplient sur l'île au lagon, la maîtrise et la préservation des écosystèmes marins vont devenir nécessaires pour que ces projets puissent légalement et écologiquement voir le jour.

Mathieu Janvier



LES ULM DE MAYOTTE

Survival

de l'île et son lagon

- VOL AU COUCHER DU SOLEIL
- VOL EN FORMATION DUO

DU BAPTÊME DE L' AIR AU SURVOL COMPLET DE L' ÎLE AUX PARFUMS TRAVAIL AÉRIEN (PHOTOS, FILMS, CARTOGRAPHIE ETC..)

🕒 **ÉCOLE DE PILOTAGE**

📍 **OU NOUS TROUVER**
ZONE AÉROPORTUAIRE DE PAMANDZI

POUR PLUS D'INFORMATIONS VISITEZ NOTRE SITE
www.ulmdemayotte.com

RÉSERVATION PAR TÉLÉPHONE AU
06 39 40 56 53

  [lesulmdemayotte](https://www.facebook.com/lesulmdemayotte)

Société

Une journée historique pour célébrer les 20 ans de l'association Mlezi Maore



Une moment qui se veut historique pour l'association

« Vingt ans que nous nous mobilisons pour fournir un accès à des soins de qualité pour tous. Vingt ans que nous agissons pour lever les barrières à l'emploi et que nous participons à l'insertion professionnelle et à l'inclusion professionnelle. Vingt ans que nous agissons pour une société plus juste et plus inclusive. Quel bonheur ». Roukia Lahadji Jouwaou, présidente de l'association Mlezi Maore, ne s'est pas privée d'utiliser l'anaphore pour mettre en évidence le travail mené au cours des deux dernières décennies.

D'une poignée de bénévoles à l'un des principaux employeurs privés de Mayotte

« Un moment historique », selon le directeur général Dahalani

M'Houmadi. Alors qu'au départ, il ne s'agissait que d'une poignée de bénévoles, vingt ans plus tard, la structure associative « est désormais l'un des premiers employeurs privés de l'île avec 600 employés », a-t-il insisté. Structurée autour de cinq pôles, la jeunesse, le handicap, les solidarités, l'insertion et vie sociale et enfin l'accès aux soins, les salariés œuvrent avant tout pour l'île, en tentant d'apporter des solutions aux nombreuses problématiques économiques et sociales qui affectent l'île.

« En travaillant à Mlezi Maoré, on travaille d'abord pour Mayotte », abonde Dahalani M'Houmadi. Qu'il s'agisse d'accompagner les jeunes en errance, d'améliorer l'insertion professionnelle, d'œuvrer à plus d'inclusivité,

in fine le cœur de métier de l'association ne s'est pas travesti au cours des années : aider les plus vulnérables. En 2021, ce sont près de 34 900 bénéficiaires qui ont pu recevoir un accompagnement de l'association. Avec plus d'une quarantaine de partenaires, c'est toute l'île qui est maillée par leurs actions. Un chemin parcouru exemplaire aux yeux de beaucoup, depuis la création de TOIOUSSI en 2002, la création de TAMA en 2003 et la fusion de ces deux structures en 2016 pour former Mlezi Maore.

Répondre aux détracteurs et se tourner vers l'avenir

Contactée par téléphone, le sénateur Thani Mohamed Soilihi, figure historique de l'association, n'a pas manqué de donner son

ressenti. « Mlezi n'est pas le problème, Mlezi fait partie des solutions. Le problème ce n'est pas son existence. Il aurait fallu plusieurs Mlezi pour répondre aux défis de Mayotte. La lutte contre l'exclusion, c'est d'abord une affaire de pouvoir public, de collectivités ou de l'Etat, les associations ne sont que délégataires ». Le parlementaire revient notamment sur les nombreuses critiques faites à l'encontre de l'association : « j'aimerais que les détracteurs fassent mieux, ou même l'équivalent, ou même la moitié de leur travail avant de dénigrer ».

Si cette journée a été l'occasion de revenir sur les grandes étapes de construction de Mlezi, les orateurs ont décliné leur ambition pour le futur. Mathilde Huguet, chargée de Développement Qualité nous fait part de ses trois souhaits pour le futur de l'association, « l'engagement, la poursuite de la professionnalisation et la poursuite du changement ». La volonté de l'association de poursuivre son travail auprès des habitants du département est résolument intacte avec une envie d'agir sans cesse renouvelée.

Pierre Mouysset



Dresser le bilan, et regarder résolument vers l'avenir



Le sénateur Thanin une figure historique de l'association



Éducation

La certification PIX, évaluer en ligne les compétences numériques des élèves



Trois collégiens et trois lycéens récompensés pour leur résultat

Le recteur a participé ce mardi, au lycée de Dembéni, à la remise des prix PIX pour les élèves de collèges et de lycées ayant obtenu les meilleurs scores à cette certification. L'occasion de remercier le travail effectué par la Délégation de Région Académique au Numérique Éducatif dans un contexte de fracture numérique marquée à Mayotte.

Ce sont six élèves, trois collégiens et trois lycéens provenant de six établissements scolaires différents qui ont été récompensés pour leurs résultats à la certification PIX. Ces derniers oscillent entre 402 PIX et 514 PIX. « Quand on valide une question, on

gagne des PIX, ce sont des points, le maximum étant 768 », précise Pierre-Yves Rouillé, ambassadeur de la certification. Accompagnés pour la plupart de leurs parents, c'est avec fierté que les lauréats ont reçu leur certification encadrée ainsi qu'un T-shirt. Le temps d'une photo et de quelques mots échangés avec le recteur, les élèves ont pu apprécier comme il se doit leur réussite.

Une certification pour évaluer les compétences numériques des élèves

« Nous sommes ici pour féliciter les meilleurs d'entre vous », s'est exprimé le recteur lors de la re-

mise des prix « PIX » à destination des élèves ayant terminé sur le podium des catégories collèges et lycées. Depuis la rentrée scolaire 2019, ce dispositif remplace le brevet informatique et internet (B2i) ainsi que le niveau 1 de la certification informatique et internet (C2i). Cette certification, en outre, est obligatoire pour les élèves de troisième et de terminale.

Elle entend évaluer leur maîtrise des 16 compétences numériques référencées dans les 5 domaines suivants : informations et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité, environnement et numérique. Ces compétences nu-



La certification PIX permet de valider des compétences numériques spécifiques

mériques s'inscrivent dans le cadre de référence européen DigComp.

Une réussite tout à fait remarquable à Mayotte au regard du contexte territorial

Malgré un département marqué par une fracture numérique plus conséquente qu'en métropole, le recteur Gilles Halbout s'est félicité des résultats obtenus « 50 % de certification à Mayotte ce n'était pas gagné mais on l'a fait ». En effet, selon l'Organisation de coopération et de développe-

ment économique, cette fracture est définie comme « l'écart entre les individus [...] en ce qui concerne à la fois leurs opportunités d'accéder aux technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi qu'à leur usage d'internet dans une grande variété d'activités ». Un constat partagé par Pierre-Yves Rouillé, « les foyers à Mayotte sont moins dotés d'équipements

informatiques ce qui fait peser sur les établissements scolaires davantage de respon-

sabilité, ce qui n'est pas forcément le cas en métropole ».

Une remise des prix durant laquelle le recteur a rappelé que le « numérique, ce peut-être le meilleur et le pire. Le pire lorsqu'il s'agit du harcèlement ». Il n'a pas manqué de solliciter la responsabilité des lauréats afin qu'il soient des « soutiens auprès de leurs camarades » mais aussi auprès de l'administration « afin de combattre le cyberharcèlement ».

Pierre Mouysset



Le recteur n'a pas manqué de remercier le travail fourni par les chefs d'établissement

Santé

Le sous-variant d'Omicron BA.5 qui recontamine la métropole également détecté à Mayotte

Face à la hausse actuelle des cas de Covid en métropole, le directeur de l'Agence Régionale de Santé Olivier Brahic dressait le bilan ce mardi. Le sous-variant BA.5, l'un des responsables du regain de contamination dans l'hexagone, a été détecté sur le sol du 101ème département. Pour l'ARS, l'heure est à la vigilance, et l'Agence incite encore et toujours à la vaccination, encore trop faible dans le département.

Ce n'est un mystère pour personne, la situation épidémiologique se dégrade au niveau national, avec une hausse de 50% des cas en une semaine, selon nos confrères du Point. Aucun département ni aucune tranche d'âge ne sont épargnés, et ce principalement dû aux nouveaux sous-variant d'Omicron, notamment le BA.5.

Un sous-variant également détecté à Mayotte avec au moins un cas ce lundi 27 juin. L'occasion pour Olivier Brahic de déclarer attendre "les orientations au niveau national sur le port du masque dans les lieux clos et transports en commun". A noter que ce lundi, la ministre de la santé Brigitte Bourguignon demandait aux français de remettre le masque dans les transports, par



Olivier Brahic, directeur général de l'ARS

civisme, sur les ondes de la radio RTL. Ceci afin de "se protéger soi-même, face à un variant très transmissible" et "protéger les autres et notamment les plus fragiles". Pour le moment, ce ne sont là que préconisations, l'obligation du port de masque n'est pas encore de retour dans les transports mais pourrait bientôt l'être.

L'ARS Mayotte déclare face à cette situation que "la vaccination pour limiter les formes graves reste la meilleure option", avant de rappeler que le taux de vaccination de deuxième dose est trop faible pour les personnes à risque. D'après l'enquête de séroprévalence parue cette semaine, pour les 75 ans ou plus, le taux de vaccination reste stable

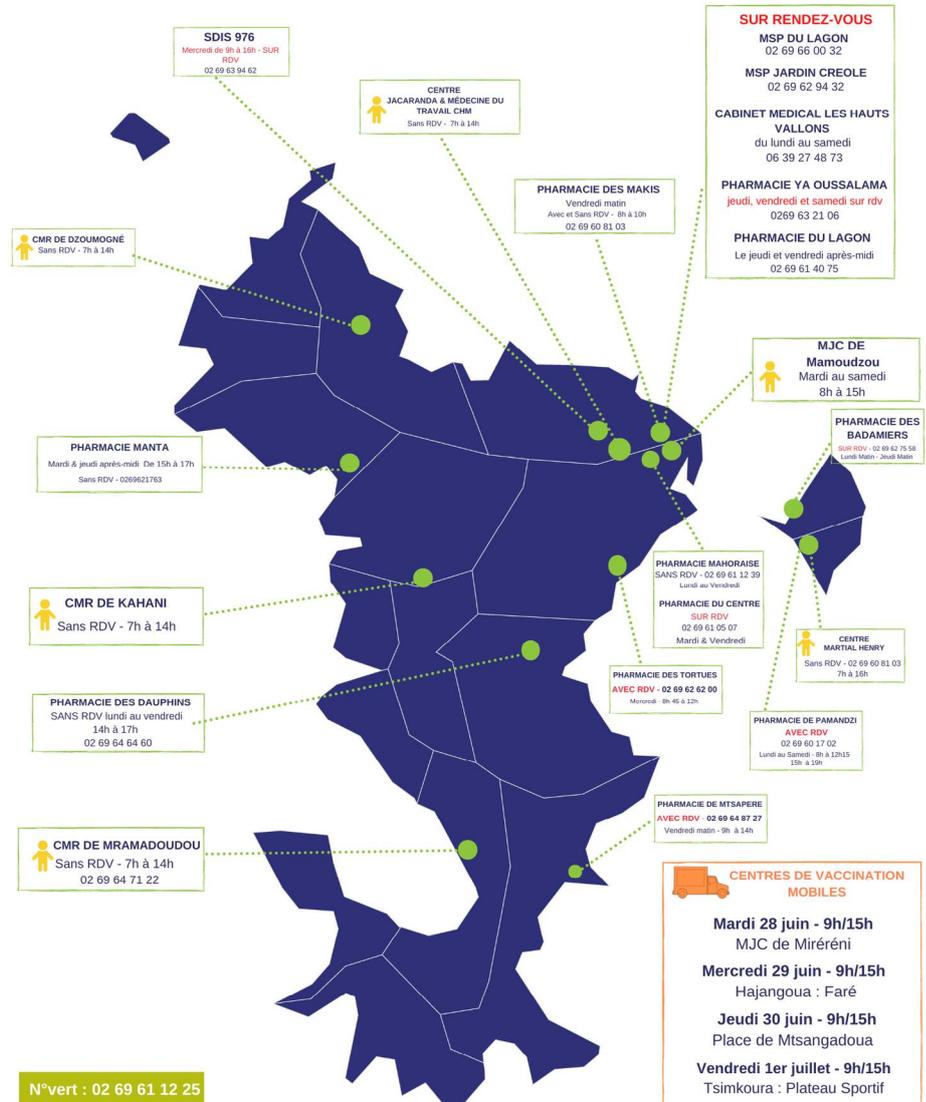
avant de décliner. Ce qui explique que sur deux individus sur dix de cette tranche d'âge, l'on constate une absence d'anticorps spécifiques de l'immunité contre le virus.

Mathieu Janvier



SEMAINE DU 28 JUIN AU 3 JUILLET

● CENTRES DE VACCINATION FIXES ● CENTRES DE VACCINATION MOBILES (du mardi au samedi) 🧑 VACCINATION DES ENFANTS (6-11 ANS)



La carte des centres de vaccination ouverts cette semaine

LE JDM

- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

SAFARIS EN MER à la JOURNEE

Observation de dauphins/tortues
Barrière de corail
Ilots de sable
Mangrove

Lagon Aventure

Départs tous les jours
Horaires 8h-16h
Tarifs groupes
Tarifs enfants

06 39 65 42 63



Suivez le JDM sur internet

Économie

L'insertion par le numérique soutenue par la Fondation Orange

Jusqu'au 18 Septembre, à La Réunion et à Mayotte comme partout en France hexagonale, toute association spécialisée dans ce secteur peut proposer à la Fondation Orange un projet collectif autour du numérique qui sera réalisé par des jeunes de 16-25 ans en insertion. Il s'agit du 9ème appel à projets « Ensemble pour l'Insertion des Jeunes », de la Fondation Orange qui soutient financièrement des projets innovants et formateurs.

Pour faciliter l'insertion professionnelle, ces projets d'inclusion numérique devront permettre aux jeunes d'acquérir des compétences sur les usages et les outils numériques, ainsi que des compétences transverses comme : la gestion de projets, le travail en collectif, la communication, la créativité... Ces projets de formation devront aussi sensibiliser aux usages numériques responsables, ceux qui seront au service de la transition écologique et solidaire seront également privilégiés.

« Nous souhaitons en effet, notamment auprès des jeunes, favoriser les actions pour un monde plus durable, autre engagement majeur du groupe Orange. Et permettre aux jeunes de vivre, avec le numérique, une expérience qui nourrisse leur projet professionnel et appuie leur futur recrutement » explique Françoise Cosson, Déléguée Générale de la Fondation Orange.

Les résultats de cet appel à projets seront annoncés en novembre 2022, après réunion d'un comité de sélection.



Invitation

Webinaire Fondation Orange

Ensemble pour l'insertion des jeunes

#Noulésolidaire

Vous êtes une association domiciliée à La Réunion ou à Mayotte ?

Nous vous expliquons comment répondre à l'appel à projets de la Fondation Orange « Ensemble pour l'insertion des jeunes » permettant de développer les compétences et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes accompagnés par les associations d'insertion.



Lundi 4 juillet 2022
De 13h à 14h (Réunion)



Séverine Ozanne, directrice de programme
Fablabs solidaires | Ensemble pour l'insertion des jeunes
Laurence Rézac, déléguée solidarité et mécénat
Fondation Orange Réunion Mayotte

tion. D'ici au 18 septembre, les associations d'insertion peuvent candidater en ligne, toutes les informations étant disponibles sur le site dédié (onglet « déposez vos projets »)

Depuis 2012, la Fondation a accompagné 214 structures associatives engagées comme elle dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en France, dont 9 à La Réunion et à Mayotte, pour un budget total de 3,2 millions d'euros. Plusieurs autres Appels à Projets sont proposés tout au long de l'année sur fondationorange.com pour contribuer à l'inclusion numérique des jeunes, des femmes, des personnes avec autisme.

Toute association qui souhaite obtenir des informations complémentaires sur l'appel à projets Ensemble pour l'insertion des jeunes, peut participer au prochain webinaire qui aura lieu le 4 juillet 2022. Une occasion de bien comprendre les critères de l'appel à projets et de poser leurs questions directement aux représentants de la Fondation Orange.

Le prochain webinaire, le lundi 4 juillet prochain, de 12h à 13 heure de Mayotte, sera animé par Laurence Rézac, déléguée solidarité et mécénat Fondation Orange Réunion Mayotte et Séverine Ozanne, directrice du programme Fablabs solidaires et ensemble pour l'insertion des jeunes.

Environnement

EDM et l'ONF mobilisés pour reboiser après la construction de la ligne Longoni-Sada



Les équipes d'EDM et de l'ONF

Le jeudi 23 juin dernier, les équipes d'EDM et de l'Office National des Forêts se rendaient dans la forêt domaniale de Voundzé, afin de visiter les deux parcelles reboisées en 2020.

En tout, pas moins de 20 000 plants issus de sept essences locales ont pu être replantés sur deux parcelles de 6 et 1 hectare respectivement. Une opération de reboisement réalisée par EDM et le bureau d'études Eco-Med avec l'ONF, en charge de la gestion des

forêts publiques.

L'objectif ? Compenser l'abattage d'arbres engendré par la réalisation de la ligne Longoni-Sada. En parallèle de ces plantations faites en 2020 à Voundzé, des opérations de lutte contre les espèces envahissantes ont pu être réalisées le long d'un cours d'eau au cœur de la forêt domaniale de Combani.

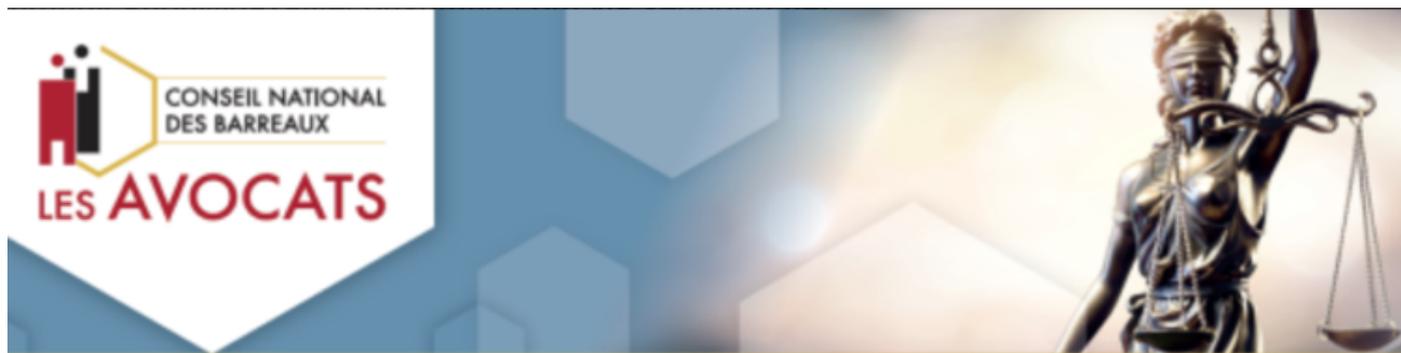
Des actions de restauration écologique s'inscrivant dans le cadre de la démarche Eviter/Compenser/Réduire du code l'environnement qui a pour ob-

jectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pas pu être suffisamment évitées.

Selon Dominique Paget, Directeur de l'ONF à Mayotte : « La mise en place de ce type de parcelles qui favorisent la biodiversité, nous permet de restaurer les zones forestières dégradées, de lutter contre les espèces exotiques envahissantes et d'occuper le terrain face à la forte pression de défrichement pour l'agriculture ».

Justice

Quand le Conseil national des barreaux parle d'injustices



Le Conseil national des barreaux (CNB) organise le jeudi 30 juin de 17h à 19h (heure de Paris) un webinaire sur le thème “Les Outre-mer, creusets des injustices”.

Partant du constat que 58% des ultramarins estiment qu’il est difficile de faire valoir leurs droits là où ils habitent (Baromètre des droits et de l’accès au droit en France, Odoxa), le Conseil national des barreaux et les représentants de la société civile des Outre-mer vont participer à un débat sur les difficultés d’accès au droit en Outre-mer et évoqueront des solutions d’amélioration.

Surtout que les territoires ne sont pas homogènes face à cette difficulté : si 34% des Polynésiens considèrent qu’il est difficile de faire valoir leurs droits, ils sont 60 % aux Antilles et 70 % en Guyane, dans ce cas. “L’aspect cumulatif des injustices, géographiques, économiques et sociales ou encore citoyennes, pose avec force la question de la place réelle des Outre-mer au sein de la République.”

La réunion se tiendra en présence de :

- **Jérôme GAVAUDAN**, ancien bâtonnier de Marseille et président du CNB
- **Sophie FERRY**, avocate au barreau de Nancy et présidente de la commission Prospective et innovation du CNB
- **Serge LETCHIMY**, président de la région Martinique, président de la conférence des Régions ultrapériphériques, représentant de l’Association des Régions de France (ARF)
- **Nathalie JAY**, ancien bâtonnier de Saint-Pierre de La Réunion et vice-présidente de la commission Prospective et innovation du CNB
- **Yannick LOUIS-HODEBAR**, avocate au barreau de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et membre élue du CNB

Après Rouen, Thonon-les-Bains, Nancy, Marseille, Tours, Lyon, Lille, Rennes, Saint-Quentin et Limoges, ce webinaire est la con-

tinuité des rencontres Injustices menées par le CNB dans le cadre de son projet In/Justice. Alors que 70% des Français considèrent que la justice fonctionne mal (Sondage Ifop), ces débats entre les avocats et les représentants de la société civile dans chacun des territoires sont une opportunité d’apporter des réponses aux problématiques d’accès au droit propres à chaque région.

Le Conseil national des barreaux rapporte par ailleurs avoir évoqué certaines de ses solutions d’amélioration de l’accès au droit dans un ouvrage « Parlons d’Injustices ! Citoyens, faisons valoir nos droits ! », publié aux Editions Ramsay.



Le CDAD est censé faciliter les démarches des citoyens

Environnement

Convention partenariale entre la CC Sud et Hawa Mayotte



Une pollution de plus en plus grandissante aux particules fines sur l'île

La Communauté de Communes du Sud de Mayotte (CC Sud) et l'observatoire de la qualité de l'air de Mayotte, Hawa Mayotte, ont signé la convention de partenariat à l'Hôtel Sakouly samedi dernier. Cet accord acte le partenariat entre l'intercommunalité et l'Association Agréée de la Surveillance de Qualité de l'Air (AASQA) de Mayotte.

D'après Hawa Mayotte, « cette signature est l'occasion de rappeler les enjeux de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire de Mayotte ». Lors de son dernier bilan de mesures, l'Association Agréée de la Surveillance de Qualité de l'Air (AASQA) de Mayotte « a mis l'accent sur une pollution de plus en plus grandissante aux particules fines sur l'île, notamment sur les axes routiers ».

Cet accord va donc permettre « d'améliorer les moyens » et « les outils dédiés à la surveillance de la qualité de l'air sur l'ensemble de l'intercommunalité ». Cette convention entre dans la droite ligne du volet « AIR » du Plan-Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET).

Deux objectifs, technique et financier

Deux objectifs ont été définis qu'il s'agisse de l'aspect technique et financier. Concernant le premier, « Hawa Mayotte va mettre à disposition des moyens conséquents pour former et accompagner le personnel de la CC Sud dans leur démarche d'amélioration et de préservation de la qualité de l'air ».

Sur l'aspect financier, il s'agit pour

la CC Sud de « soutenir financièrement l'observatoire de la qualité de l'air de Mayotte ». L'intérêt étant pour lui de pouvoir continuer à développer « son réseau de surveillance de la qualité de l'air et de fournir les données nécessaires au bon déroulement du PCAET ».

Renforcer les dispositifs actuels

Hawa Mayotte en 2021 a officialisé 2 stations de mesures fixes ayant pour vocation « de surveiller les polluants réglementaires 24h/24 et de communiquer les résultats au niveau local, national et européen. Une troisième station est en cours d'installation ». L'observatoire dispose également « d'outils de mesure et des capteurs » permettant de mesurer la qualité de l'air « différents sites de mesures et sur les polluants réglementés ».

ANNONCES LÉGALES

Selon l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, dans son article 1, le tarif d'une annonce est obtenu en multipliant le nombre total de caractères qu'elle comporte, espaces inclus et à l'exclusion de tout élément de présentation, par le tarif du caractère fixé à l'article 2. Le tarif ainsi obtenu est arrondi au centime d'euro le plus proche.

Le tarif du caractère pour l'année 2022 est fixé à 0,208 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes pour les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 463 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 231 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 165 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 257 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 172 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 146 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 260 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 222 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil : 179 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil : 128 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce : 77 euros
- Jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce : 42 euros

Avis de constitution

Par acte SSP du 08/06/2022, il a été constitué une SARL dénommée : FERHAT CARS

Siège social : 2 rue Bacari Djoumoi, 97650 BANDRABOUA

Capital : 100€

Objet : Entretien de véhicule et de climatisation de véhicule, le nettoyage de véhicule, importation, commerce de produits et de pièces détachées de véhicule

Gérance : M. DOUHOCHINA Chahidou, Ben, Mohamed, 165 Rue Boïna mari, 97630 MTSAMBORO

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com

LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

LE JDM



Suivez le JDM sur internet

Publication des annonces légales
annonce-legale@lejournaldemayotte.com